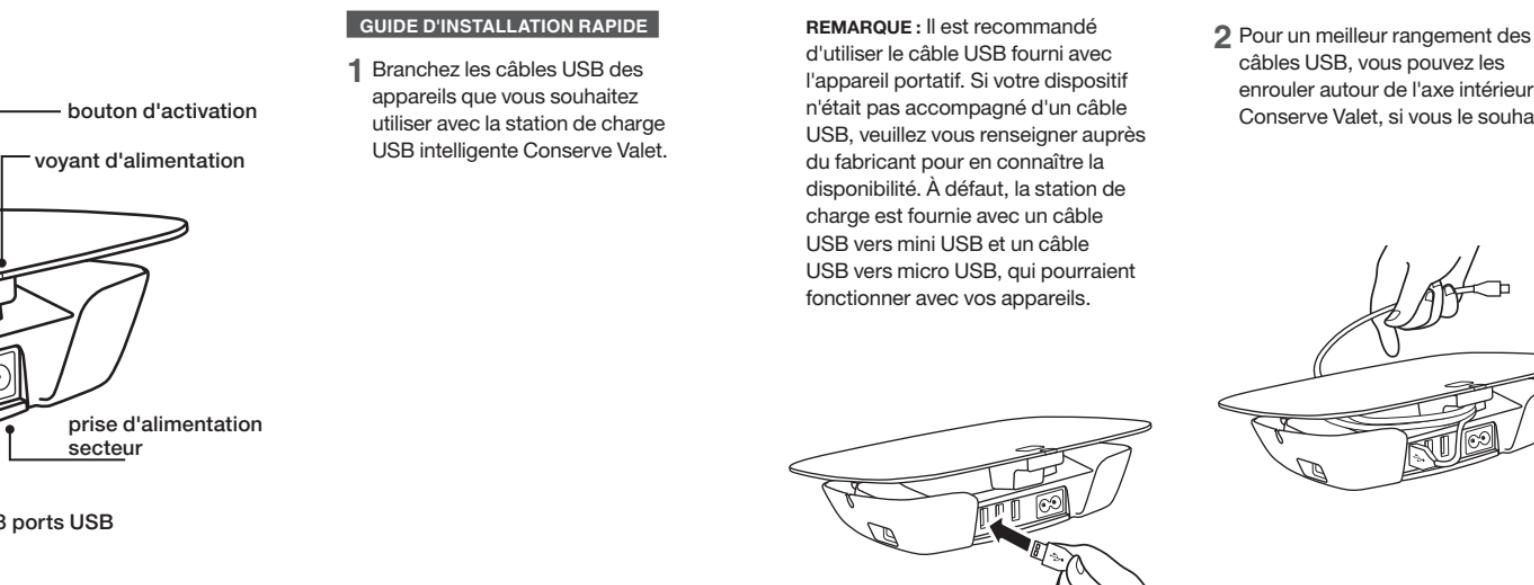


Un chargeur branché sur une prise de courant peut continuer à consommer de l'électricité, même lorsqu'il n'est raccordé à aucun appareil. La station de charge USB intelligente Conserve Valet permet de charger jusqu'à quatre appareils en même temps, avant de s'éteindre automatiquement à la fin de la charge. Le Conserve Valet ne consomme rien lorsqu'il n'est pas utilisé, ce qui vous permet d'avoir vos appareils toujours prêts à l'emploi, sans gaspiller d'électricité.

Pour de plus amples informations et pour en savoir plus sur les autres produits de gestion énergétique Conserve de Belkin, consultez le site belkin.fr/conserve

Contenu du coffret

- Station de charge USB intelligente Conserve Valet
- 1 cordon d'alimentation secteur (1,3 m)
- 1 câble USB vers mini USB (0,3 m)
- 1 câble USB vers micro USB (0,3 m)
- Manuel de l'utilisateur et informations sur la garantie



GUIDE D'INSTALLATION RAPIDE

1 Branchez les câbles USB des appareils que vous souhaitez utiliser avec la station de charge USB intelligente Conserve Valet.

2 Pour un meilleur rangement des câbles USB, vous pouvez les insérer dans les œillets correspondants de l'axe intérieur du Conserve Valet, si vous le souhaitez.

3 Attachez les câbles USB en marche verte claire. Le voyant s'allume et branchez l'autre extrémité sur la base du Conserve Valet.

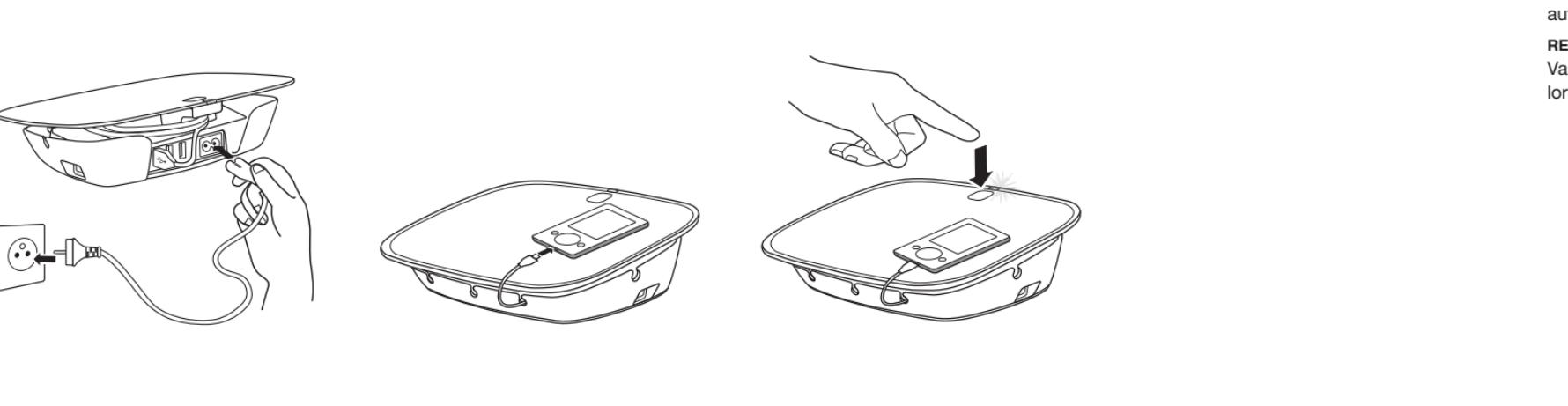
4 Raccordez vos appareils aux câbles d'alimentation au Conserve Valet et branchez l'autre extrémité sur la station de charge distribue.

5 Appuyez sur le bouton de mise en marche vert clair. Le voyant s'allume et le Conserve Valet s'éteint.

6 Lorsque tous les appareils branchés sont chargés (environ 4 heures), le voyant clignote 3 fois et le Conserve Valet s'éteint.

7 Si vous branchez un appareil supplémentaire pendant la charge, le Conserve Valet reprend au début du temps de charge, pour garantir que le dernier dispositif sera entièrement chargé avant la mise hors tension. Si vous débranchez tous les appareils, le Conserve Valet s'éteint automatiquement après 2 minutes.

REMARQUE : Le Conserve Valet ne consomme rien lorsqu'il n'est pas utilisé.



APPAREILS RECHARGEABLES AVEC LE CONSERVE VALET

Le Conserve Valet fonctionne avec la plupart des baladeurs MP3, smartphones, appareils photo numériques et autres appareils portatifs qui se chargent par une entrée USB. Les dispositifs équipés d'un grand écran couleur, comme les smartphones, requièrent généralement beaucoup de puissance pour les charger. Dès lors, il est recommandé de ne pas charger plus de deux appareils de ce genre en même temps. Le Conserve Valet vous permettra de charger la plupart de vos appareils (chargeur USB 5 volts). Pour raccorder un appareil au Conserve Valet, utilisez le câble de charge USB qui accompagne ce dispositif. Si l'appareil n'était pas fourni avec un câble USB, renseignez-vous auprès de son fabricant pour en connaître la disponibilité. Les câbles USB Belkin sont compatibles avec les appareils munis d'un port de charge USB Mini-B ou Micro-B.

CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

- Ne consomme rien lorsqu'il n'est pas utilisé
- Bouton de mise en marche
- Mise hors tension automatique
 - Le Conserve Valet s'éteint lorsque tous les appareils sont chargés.
 - Le Conserve Valet s'éteint après deux minutes si tous les appareils sont débranchés.
- Fonction de redémarrage automatique
 - Le Conserve Valet détecte le branchement d'appareils supplémentaires et reprend au début du temps de charge, pour garantir le chargement complet du dernier dispositif.
- Finition antidérapante sur le plateau pour empêcher les appareils de glisser
- Rangement des câbles
 - Axe d'enroulement pour ranger et gérer les câbles dans le Conserve Valet
 - Encoches de fixation des câbles sous le plateau
- Voyant d'activité du Conserve Valet
- 4 sorties USB (3 ports à l'arrière et 1 port latéral d'accès facile)

DÉPANNAGE

L'appareil ne se charge pas lorsqu'il est raccordé au Conserve Valet.

Important :

Utiliser à l'intérieur et dans un endroit sec.

REMARQUE :

Cet appareil a été testé et satisfait aux limites établies

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

de la réglementation de la FCC. Ces limites ont été conçues de manière

à assurer une protection raisonnable contre les interférences nuisibles

pour les appareils numériques de classe B, conformément à l'alinéa 15

<